



Photo : NGH Presse

qui ont un lien avec ce qu'est devenue la franc-maçonnerie. C'est à partir de ces textes que tout s'est structuré. Une grande partie des *Constitutions* d'Anderson est toujours utilisée, mais les francs-maçons ne le savent pas forcément : le principe de création d'une loge, sous l'égide de quelle personne, etc. Lorsque l'on se penche d'un peu plus près sur ces textes, on identifie des points communs entre eux : il s'agit pour moi de données anthropologiques profondes. Je ne veux pas dire issues de la culture européenne, car cela la dépasse. Les textes fondateurs m'ont amené à réfléchir à ces structures profondes. Il y a une « interdépendance » des textes entre eux qui indique qu'on ne peut les considérer, chacun, comme une entité totalement isolée, même si chaque texte possède sa cohérence interne. Ils constituent une communauté de documents, dont la connaissance est essentielle à celui qui cherche à asseoir sa pratique de manière affirmée.

LB : Pensez-vous que les maçons d'aujourd'hui en ont une bonne connaissance ?

PL : Non, je ne le pense pas. Osons une comparaison : vous avez des sportifs de haut niveau qui creusent tous les aspects de leur sport pour être les plus performants, et, à côté vous trouvez des sportifs ayant une pratique de loisir ; la plupart des maçons viennent en loge et y trouvent un intérêt ; on leur propose un texte et ils l'acceptent sans chercher plus loin. Ceci n'en fait pas de moins bons maçons. Mais il faut se méfier des certitudes. La familiarité d'un texte reçu, le rituel par exemple, apporte souvent la sensation d'en avoir percé le contenu, alors qu'elle ne manifeste qu'une habitude de proximité.

Philippe Langlet

Aux sources de la franc-maçonnerie

Philippe Langlet a consacré une partie de sa vie à l'étude des textes fondateurs de la franc-maçonnerie, qu'il s'est attaché en premier lieu à retraduire, avant que d'aller en explorer le sens. Loin de se placer dans la position de l'archéologue, pas plus que dans celle de l'historien, il a cherché à mettre en avant l'unité de ces textes et à en identifier les ressorts profonds.

Propos recueillis par Leslie Baumann

Leslie Baumann :
Comment définiriez-vous les textes fondateurs ?

Philippe Langlet : Ce sont les attestations les plus anciennes — ce qui ne signifie pas que ce sont les premières — de documents